

**ÉCHÉANCIER DÉSIGNATION MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS
2023-2024**

MEMBRES PARENTS	DATES CSSDD
Envoi par la secrétaire générale de l'avis de désignation, le formulaire de mise en candidature et l'avis de résultat du processus de désignation au directeur général;	Mercredi 4 avril
Envoi par le directeur général de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à chaque membre du Comité de parents;	Vendredi 7 avril¹
Réception des formulaires de mise en candidature par le président du Comité de parents	Lundi 1^{er} mai
Premier tour des mises en candidature uniquement pour les membres du Comité de parents qui siègent sur un conseil d'établissement des districts du secteur Nord, Centre et Centre-Est ou un membre du Comité de parents représentant du comité EHDA et son enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage fréquente une école située dans ces deux (2) districts;	Mercredi 10 mai Comité de parents
Deuxième tour des mises en candidature permettant aux membres du Comité de parents de déposer sa candidature dans un autre district où il siège lorsque des districts sont encore vacants (s'il n'y a pas de candidature dans le district du secteur Nord, le membre CA siégeant cette année pourra se représenter au deuxième tour même si son siège Conseil d'établissement n'est pas dans ce district);	Rencontre extraordinaire du Comité de parents avant le 1^{er} juin²
Assermentation et accueil des membres parents d'un élève (dans les 30 jours de leur désignation)	Vendredi 16 juin

¹ Le 15 avril est le délai maximum pour l'envoi par la DG de l'avis de désignation.

² Le 1^{er} juin est le délai maximum pour la désignation des membres parents d'un élève.

MEMBRES DU PERSONNEL	DATES CSSDD
Envoi de l'avis de désignation des membres représentant le personnel et du formulaire de candidature aux directions d'établissement;	Vendredi 14 avril
Envoi par le DG (au personnel de soutien CE, aux enseignants CE, aux professionnels CE et aux Cadres) et publication de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD;	Vendredi 14 avril³
Premier tour des mises en candidature;	Vendredi 14 avril au lundi 1er mai⁴
Période de validation des listes électorales et du système de votation électronique;	Lundi 17 avril au lundi 1er mai
Deuxième tour des mises en candidature et publication de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD si aucun candidat ne s'est présenté comme personnel professionnel ou direction d'établissement ;	Mardi 2 mai au lundi 15 mai
Transmission des instructions aux candidats et aux électeurs en vue de la désignation;	Mercredi 17 mai
Période de votation électronique;	Vendredi 19 mai 8 h au mercredi 31 mai 8 h
Période de votation électronique supplémentaire si égalité;	Mercredi 31 mai 12 h au 1^{er} juin 12 h
Désignation du membre représentant le personnel de soutien, le personnel enseignant, le personnel professionnel et désignation du membre représentant le personnel d'encadrement ;	Jeudi 1^{er} juin⁵
Assermentation et rencontre d'accueil des membres représentant le personnel (dans les 30 jours de leur désignation)	Vendredi 16 juin

³ Le 15 avril est le délai maximum pour la publication de l'avis de désignation.

⁴ Les candidats ont jusqu'au 1^{er} mai pour déposer leur candidature.

⁵ Le délai maximum pour désigner les membres représentant le personnel est le 1^{er} juin.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ	DATE CSSDD
Publication de l'avis de désignation (une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines , une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financière ou matérielle et une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires) et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD;	Vendredi 14 avril⁶
Premier tour des mises en candidature;	Lundi 17 avril au lundi 15 mai⁷
Première analyse des dossiers (critères <i>LIP</i> : territoire et expertise) par la secrétaire générale;	15 mai
Transmission des candidatures au directeur général;	Mardi 16 mai
Transmission par le directeur général des candidatures aux membres parents et des membres du personnel qui seront en poste à l'année scolaire suivante en vue de la séance de cooptation;	Lundi 5 juin⁸
Convocation par le directeur général aux membres parents et des membres du personnel qui seront en poste à l'année scolaire suivante en vue de la séance de cooptation;	Jeudi 8 juin
Séance de cooptation des représentants de la communauté par les membres parents et des membres du personnel qui seront en poste à l'année scolaire suivante (le processus de cooptation est déterminé par les membres parents et membres du personnel)	Mardi 13 juin⁹
Assermentation et rencontre d'accueil des membres représentant la communauté (dans les 30 jours de leur désignation);	Vendredi 16 juin

⁶ Le 15 avril est le délai maximum pour la publication de l'avis de désignation.

⁷ Les candidats ont jusqu'au 15 mai pour déposer leur candidature : il s'agit d'un dimanche donc reporté au lundi suivant le 16 mai.

⁸ Le délai requis pour le dépôt des candidatures aux membres est d'au moins 5 jours avant la séance de cooptation.

⁹ Le délai maximum pour tenir la séance de cooptation est le 15 juin : c'est un jeudi.

Deuxième tour des mises en candidature (uniquement si encore des sièges vacants) et publication de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD;	Lundi 14 août au vendredi 1^{er} septembre¹⁰
Date limite de réception des candidatures du deuxième tour;	Lundi 2 octobre¹¹
Deuxième séance de cooptation lors de la séance du CA du 24 octobre;	Mardi 24 octobre

¹⁰ Dates prévues et fixées par le règlement.

¹¹ Délai de 30 jours doit être donné pour le dépôt des mises en candidature du deuxième tour : tombe le dimanche 1er octobre donc reporté au lundi 2 octobre.